

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-six mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf Mars, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Denis MARCHAND, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15

PRESENTS :

Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Véronique FONTAINE, Michèle GASTAUD, Gérard LEUX, Annie LUTTENAUER, Michel POYAC, Jean-Philippe RAFFOUX, Patricia ROMAN, Thanh Huong TRAN et Annie VIARD

ABSENTS EXCUSES :

Guy JELENSPERGER qui a donné pouvoir à Véronique FONTAINE

Arame KONATE qui a donné pouvoir à Annie VIARD

Pierre POMMIER qui a donné pouvoir à Michèle GASTAUD

1. APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Jean-Philippe RAFFOUX est désigné secrétaire de séance.

2. COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue le compte du comptable de la Trésorerie. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que les sommes recouvrées et les mandats émis étaient conformes aux écritures de la comptabilité administrative de l'ordonnateur, le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2014 tel que résumé ci-dessous :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- fonctionnement	657 262,08 €	760 011,99 €
+ Résultat reporté		122 566,82 €
- investissement	126 721,30 €	68 232,52 €
+ Résultat reporté		11 289,17 €

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Maire présente le Compte administratif 2014 qui constitue le compte de l'ordonnateur, puis se retire de la salle pour le vote, Mme Annie Viard est désignée pour présider l'assemblée

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A 12 voix POUR

Et 3 ABSTENTIONS (Mme Fontaine, M. Jelensperger et M. Poyac)

APPROUVE le compte administratif – Exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	657 262,08 €	760 011,99 €	+ 225 316,73 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013		+ 122 566,82 €	
Investissement	126 721,30 €	68 232,52 €	- 47 199,61 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013		+ 11 289,17 €	

Excédent de fonctionnement de clôture : 225 316,73 €

Déficit d'investissement de clôture : 47 199,61 €

4. AFFECTATION DU RESULTAT

VU le Compte de gestion de l'exercice 2014 édité par Madame La Trésorière Principale et certifié conforme par Monsieur le Maire

VU le compte administratif de l'exercice 2014

VU l'excédent de clôture de la section de FONCTIONNEMENT de 225 316,73 €

VU le déficit de clôture de la section INVESTISSEMENT de 47 199,61 €

VU les restes à réaliser de la section d'investissement de 25 280,95 €

VU les besoins de financement en section d'investissement de 72 480,56 €

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE

L'affectation du résultat comme suit :

002 résultat de fonctionnement reporté	50 000,00 €
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	47 199,61 €
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	175 316,73 €
023 virement à la section d'investissement	72 637,00 €
021 virement de la section de fonctionnement	72 637,00 €

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	757 849,00 €	780 486,00 €
	023 virement à la D'investissement 72 637,00 €	002 Report 50 000,00 €
TOTAL	830 486,00 €	830 486,00 €
INVESTISSEMENT	213 273,44€	37 800,27 €
	Restes à réaliser 25 280,95 €	1068 excédent de F capitalisé 175 316,73 €
	001 Report 47 199,61 €	021 virement de la section De fonctionnement 72 637,00 €
	285 754,00 €	285 754,00 €

5. BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2015

Le Maire rappelle que le budget a été élaboré en commission des finances articles par articles en présence de Mme la Trésorière Principale. Il présente donc le budget par chapitre.

Après avoir inscrit les propositions, le budget primitif s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	830 486,00 €	830 486,00 €
INVESTISSEMENT	285 754,00 €	285 754,00 €

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré

A 12 voix POUR

Et 3 ABSTENTIONS (Mme Fontaine, M. Jelensperger et M. Poyac)

VOTE le budget primitif 2015 tel que dessus

1. TAUX D'IMPOSITION 2015

VU le Code général des impôts

VU le Budget primitif 2015

Il est rappelé que les taux s'appliquent sur une base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat. Or, cette année, il est constaté une diminution des bases prévisionnelles par rapport aux prévisions 2014, réduisant le produit fiscal attendu. A cette baisse s'ajoute celle des dotations de l'Etat.

Afin de pourvoir aux dépenses de la commune en tenant compte de ces baisses, il est proposé une augmentation des taux d'imposition de 7 %.

TAXES	TAUX 2014	TAUX 2015	Bases d'imposition prévisionnelles	produit
TH	9,02	9,65	2 149 000,00 €	207 379,00 €
TFB	18,70	20,01	1 384 000,00 €	276 938,00 €
TFNB	48,57	51,97	12 800,00 €	6 652,00 €
Produit fiscal attendu				490 969,00 €

Le Conseil municipal
Après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus

Après en avoir délibéré

A 12 voix POUR

Et 3 voix CONTRE (Mme Fontaine, M. Jelensperger et M. Poyac)

APPROUVE les nouveaux taux d'imposition 2015 comme dessus

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le tableau des subventions a été élaboré en commission vie associative.

Le Conseil Municipal

VU le Budget primitif 2015 et notamment le compte 6574 où est inscrit la somme de 10 500,00 €

Après en avoir délibéré

A 13 voix POUR

Et 2 ABSTENTIONS (Mme Fontaine et M. Jelensperger)

DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

Associations - écoles	Subventions 2015	
	proposé	Voté
A la recherche des autos perdues	450	450
Anciens combattants	400	400
Estelle	300	300
Association sportive lycée M.Luther King Bussy	150	150
Bridge club	450	450
Croix rouge française	150	150
Ecole maternelle	1000	1000
Ecole élémentaire	1000	1000
Foyer socio-éducatif collège St Thibault	300	300
Golf de Bussy-Guermantes	750	750
Le Cairn	450	450
Les randonneurs de la brie	100	100
Patch en Gondoire	450	450
Tennis Club	1000	1000
Vaincre la mucoviscidose	500	500
TOTAL SUBVENTIONS	7450	7450

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA REALISATION DE TROTTOIRS RUE BLANCHE HOTTINGUER

Les propriétaires de l'allée du nid de grive vont réaliser des travaux de réfection de ladite voirie avant de la céder à la commune. Une portion des trottoirs de la rue Blanche Hottinguer se trouve impactée par ces travaux alors qu'ils sont dans le domaine public. Il est donc envisagé de réaliser des travaux de rénovation des trottoirs de la rue Blanche Hottinguer concordants avec les travaux de l'allée du nid de grive.

Les travaux consistent en la démolition du béton, un reprofilage et une mise en enrobé rouge.

Le montant prévisionnel des travaux est de :
6 247,50 € HT
1 249,50 € TVA 20%
7 497,00 € TTC

Le montant de la subvention attendue est de : 5 000,00 €

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'exposé

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE de réaliser les travaux de trottoirs de la rue Blanche Hottinguer selon le plan de financement ci-dessus
DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2015, compte 2315
SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire à Monsieur le Député Edouardo RIHAN-CYPEL
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

4. ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5212-33 qui précise qu'un syndicat peut être dissous avec le consentement de tous les conseils municipaux intéressés

VU l'article L5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise que les conditions financières et patrimoniales seront réglées par les décisions concordantes du syndicat et des communes

VU l'article L5711-4 du CGCT qui précise que les membres du syndicat dissous deviennent de plein droit membre du syndicat mixte auquel il a transféré ses compétences

VU l'arrêté préfectoral du 18 mars 2013 portant création du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM) et adhésion du SIERSEL au SDESM

CONSIDERANT que le SIERSEL a transféré son autorité concédante au SMERSEM et suite à la fusion, au SDESM

CONSIDERANT que le SIERSEL ne dispose plus de ressources propres et n'exerce plus de compétence

CONSIDERANT la délibération de la commune de GUERMANTES n° 56-2014 du 07 octobre 2014 émettant un avis favorable à la dissolution du SIERSEL

CONSIDERANT la délibération du SIERSEL en date du 26 décembre 2014 constatant qu'une majorité de conseils municipaux avaient délibéré favorablement à la dissolution du SIERSEL et demandant par conséquent la dissolution du syndicat

CONSIDERANT que la commune de GUERMANTES souhaite bénéficier de toutes les compétences à la carte proposées par le SDESM

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DEMANDE l'adhésion de la commune de GUERMANTES au SDESM

DEMANDE que l'intégralité des compétences du SIERSEL soit reprise par le SDESM du fait de l'adhésion de la commune au SDESM

ACCEPTTE les modalités de substitution du SDESM dans les conditions mentionnées à l'article L5711-4 du CGCT

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Seine et Marne, au Président du SIERSEL, au Président du SDESM et à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres du SIERSEL

5. CONVENTION DE MUTUALISATION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29

VU la Loi n°84-531 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008

VU la décision du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 26 janvier 2015 portant mise à disposition du Service d'Information Géographique (SIG) de Marne et Gondoire auprès des communes de son territoire.

CONSIDERANT que cette mise à disposition du SIG intercommunal permet :

- la mutualisation des moyens
- l'amélioration de la performance par un meilleur partage d'informations
- de renforcer le partenariat entre les différents échelons du territoire
- d'obtenir de meilleurs services à coûts maîtrisés

VU la convention définissant les modalités de mise à disposition du SIG intercommunal
CONSIDERANT que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 2015

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE la convention de mutualisation du Système d'Information Géographique intercommunal
AUTORISE le Maire à signer ladite convention

6. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-1
VU le Code de l'urbanisme, article R423-15

CONSIDERANT qu'à partir du 1^{er} juillet 2015, les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne peuvent plus bénéficier de l'assistance des services de l'Etat (DDT) pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 09 février 2015 portant création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

VU le projet de convention définissant les modalités de mise à disposition du service instructeur de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au profit de la commune de Guermantes

CONSIDERANT que cette convention prendra effet à compter de sa signature par les 2 parties

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A 14 voix POUR
Et 1 ABSTENTION (M. Jelensperger)

APPROUVE la convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
AUTORISE le Maire à signer ladite convention

7. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Néant

8. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire, Denis Marchand rappelle que :

Le renouvellement du bail de la boulangerie a été signé, celui prendra effet à partir du 01/04/15 pour une durée de 9 ans.

Donne le montant du budget du CCAS (14 466€) en donnant les principales actions avec une subvention communale de 5 000 €.

Annie Viard :

Informe les élus sur le projet d'accueillir les jeunes entre 11 et 17 ans par le biais du SIVOM

Patricia Roman :

Donne toutes les dates des futures manifestations et redemande aux élus de confirmer leur présence (Pâques le 5/4, Nettoyage de Printemps le 11/04, Pétanque le 18/04)

Rappelle que le troc & puces aura lieu le 10 Mai, que l'inscription pour les Guermantais se tiendra en Mairie le 17 Avril de 16 à 20h et que 2 autres permanences se tiendront pour les, et les non Guermantais le 7 Mai de 16 à 19h et le 9 Mai de 9 à 12h.

Michèle Gastaud :

Rappelle que le 1^{er} Forum de l'emploi organisé par la CAMG se tiendra le 2 Avril à Bussy-St- Georges de 9h30 à 17h, que 40 entreprises seront présentes, le pôle emploi de village nature, un stand pour les jobs d'été et plusieurs informations

Que les journées européennes des métiers d'arts auront lieu du 27 au 29 Mars 2015

Des infos sur l'office du tourisme

Après avoir répondu aux questions diverses et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21H05